



Compte-rendu du CHSCT-AC du 20/06/18

PLF 2018 / Suppressions de postes en Administration centrale

Le Secrétaire général adjoint (SGA) a de nouveau confirmé que les chantiers « Administration centrale stratégique » en cours ont pour objectif de supprimer 60 postes d'ici la fin de l'année. Ces suppressions, qui s'élèvent pour le moment à une 10^{aine} et se concrétisent par des non remplacements suite à des congés longue durée ou grave maladie (CLD, CLM), à des départs en retraite ou à des non renouvellements de contrats, ne font, comme nous l'avons souligné, l'objet d'aucune mesure de prévention. Le ministère n'ayant toujours pas réalisé de Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), ces suppressions sont réalisées sans projection globale, sans état des lieux ni planification des besoins. A la question posée sur la 50^{aine} de postes restant à supprimer d'ici les 6 prochains mois, il nous est impossible d'obtenir quelque réponse.

Depuis le CHSCT-AC du 29 mars, le SGA nous annonce 3 nouvelles suppressions de postes, 1 à la DGP et 2 au SG :

- **DGP** : suppression d'un poste d'inspecteur des patrimoine suite à un départ en retraite, le « portefeuille réduit » de l'agent ayant été réparti sur les autres inspecteurs. Un « rééquilibrage » du nombre d'inspecteurs par spécialité a été fait.
- **SG / DPM** : suppression d'un poste créé et non pourvu pour suivre l'exécution budgétaire du FONPEPS. Selon le SGA l'automatisation des tâches entre le DPM et l'Agence de service des paiements aurait rendu le poste injustifié.
- **SG / SDSI** : suppression d'un poste de correspondant informatique local qui était à pourvoir pendant plus d'un an sans qu'aucun candidat ne se soit manifesté. Par conséquent un marché public a été élargi afin d'intégrer ledit besoin.

Si l'on inclut la suppression non annoncée d'un poste de gestionnaire RH à la **DGLFLF** et les suppressions de poste annoncées par le SGA au dernier CHSCT - un CLM qui va partir à la retraite à la DGMIC, un futur départ à la retraite à la DGCA, un CLD à la DGP, deux mobilités au SG (BFS) – nous atteignons donc 9. Nous constatons par ailleurs que de plus en plus de CDD ne sont pas renouvelés.

Projet CAMUS

Immeuble des Bons Enfants

Une étude l'OPPIC sera présentée pour information lors du prochain CHSCT de septembre et le micro-zonage aura lieu entre avril et mai 2019. Nous avons alerté sur la gestion des travaux dans les sites occupés.

Quatre ateliers seront ouverts aux agents, dont un fin juin sur le futur « centre de ressources documentaires et d'archives 2021 » et trois à la rentrée sur les espaces de travail collectifs,

individuels et de « convivialité ». Nous soulignons que chaque atelier ne peut recevoir plus de 40 agents, au total 160 agents maximum, soit à peine 10% de l'ensemble des agents de l'AC !

Quadrilatère des archives nationales

Le Quadrilatère va faire l'objet de **3 chantiers en simultané** sur la période 2019-2021, liés au projet Camus, au schéma directeur immobilier des Archives nationales et au remontage des décors de la Chancellerie d'Orléans. L'administration l'affirme : « *C'est donc la quasi-totalité du site qui sera concernée par les opérations de travaux entre 2019 et 2021* ». Et face à « *la complexité des opérations et l'impossibilité d'isoler les chantiers par zone ou par bâtiment* », l'OPPIC préconise de reloger les agents dans des *algeco*, pardon, dans des **bâtiments modulaires provisoires** de « *haute qualité* » répondant « *aux dernières normes en terme de confort acoustique thermique* ».

Calendrier prévisionnel des travaux :

- Notification du marché de travaux des bâtiments modulaires provisoires : juillet 2018
- Fermeture des jardins au public : après les Journées du Patrimoine, fin septembre 2018 jusqu'à mi 2021
- Préparation des voiries et travaux des modulaires : octobre – décembre 2018
- Emménagement des agents dans les modulaires : janvier – février 2019
- Installation des agents dans les locaux définitifs du projet CAMUS : été 2021

A noter qu'une partie du service de prévention n'a pas encore été prise en compte, des hypothèses de relogement seront travaillées avec le médecin de prévention.

Les **3 bâtiments modulaires provisoires** seront donc destinés à reloger et loger, à partir de janvier 2019 jusqu'à l'été 2021 :

- les agents de l'AC déjà présents (DGP, SIAF et DFST) dans un modulaire installé dans les jardins de Rohan
- les agents du musée national Picasso travaillant dans l'hôtel de Rohan dans le même modulaire, avec un accès indépendant
- des agents des AN au sein d'un second modulaire dans la cour des Grands Dépôts
- les ouvriers des différents chantiers (ou « base-vie commune ») dans un troisième modulaire installé dans le jardin des Jaucourt

Le modulaire dédié aux agents de l'AC et du musée Picasso (combien au total ?) sera le plus grand et le plus lourd – 1350m² d'activité hors locaux techniques et circulation, 340m² en emprise au sol et 4 étages, avec ascenseur.

Quand nous avons demandé au représentant de l'OPPIC quelles sont les mesures prises face à la fragilité des sols du Marais et par conséquent à la gestion du poids d'un tel bâtiment, il nous a été répondu que les surcharges plancher ont été vérifiées par un contrôleur technique et aboutiront à l'installation de pieux vissés et de longrines (poutres rectangulaires en béton) sur 7 à 9 m de profondeur ! On détruit en surface et en profondeur donc !

Concernant la **distance** entre les modulaires et les zones de travaux, le médecin de prévention a alerté sur le côté sensible de la circulation des agents et face aux nuisances dues au bruit et à la poussière qui seront engendrées. Elle a par ailleurs demandé à ce qu'un exercice d'évacuation soit réalisé une fois les modulaires et agents installés.

Les plans d'implantation des services seront soumis pour avis au CHSCT-AC de septembre prochain.

Un comité d'utilisateurs (représentants des différents services) sera mis en place à la rentrée 2019 pour le suivi des études et des travaux du Quadrilatère.

Des réunions d'information aux agents sont organisées, la 1^{ère} a eu lieu le 24 mai sur la présentation des principales mesures, les suivantes ont eu lieu les 31 mai et 15 juin aux agents des AN.

Baromètre social

Globalement les agents sont très attachés aux missions du ministère et sont plutôt fiers d'y travailler. Cependant en se basant sur l'expérience ils sont une minorité à recommander le ministère en tant qu'employeur (7% tout à fait d'accord et 31% plutôt d'accord). C'est là que le bât blesse et que l'on se rend compte que le ministère de la Culture est un ministère pauvre où il ne fait pas toujours bon travailler car les agents notent pour une bonne part d'entre eux une surcharge de travail, du stress et des conditions de travail qui pourraient être bien meilleures. On s'interrogera au regard des chiffres publiés de l'impact délétère d'action publique 2022 et du projet immobilier Camus qui va densifier les agents (selon le terme employé par l'administration) c'est-à-dire les entasser les uns sur les autres ce qui ne va pas dans le sens de bonnes conditions de travail.

Les agents notent à 30 % seulement qu'ils ont des possibilités d'évolution et de promotion et 33 % pensent que leurs efforts et leurs performances sont récompensés.

Sur la coopération entre les équipes et les grandes entités du ministère ça se passe assez mal entre les directions et le reste du ministère, entre les DRAC et la direction générale et entre les services du ministère les autres services de l'État : on oscille entre un tiers et un peu plus d'un tiers de d'opinion positive. Parmi les agents ayant répondu au questionnaire, une large majorité (70 %), accorde sa confiance dans l'action de leur responsable hiérarchique et 60 % d'opinion positive envers les dirigeants de leur direction. Enfin, une défiance sur l'action du ministre et son cabinet (40 % seulement confiance). Quelques 51 % d'agent estiment donc une action positive des représentants du personnel et des syndicats, ce qui nous laisse aussi une marge de manœuvre dans notre travail au quotidien.

51 % seulement pense que les hommes et les femmes ont les mêmes chances de réussite là aussi c'est effectivement peu. Enfin, un chiffre emblématique : 40 % sont optimistes sur l'avenir du ministère.

Lien vers le baromètre social :

https://semaphore.culture.gouv.fr/web/actualites/detail-de-la-depeche?p_p_id=15&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_15_search-result=true&_15_struts_action=%2Fjournal%2Fview_article_content&_15_groupId=11398&_15_articleId=13512433&_15_version=1.4

Rapport d'activité 2017 de l'inspectrice santé et sécurité au travail

Madame Dominique François nous remet son rapport qui est un document extrêmement utile qui servira pour le travail des prochains CHSCT. Les données objectives et un certain nombre d'indicateurs nous serviront à nourrir notre travail en CHSCT sur la sécurité, la santé et les conditions de travail. C'est en outre un très bon état des lieux ; il s'agit donc d'un document qui doit être considéré plus comme un outil qu'un simple recueil de données. Nous remercions madame François qui quitte ses fonctions pour l'ensemble du travail accompli et pour toute l'aide qu'elle a apportée.